

N'hésitez pas à consulter nos autres plaquettes sur la même thématique



PRODUITS COIFFANTS

Repérage des substances dangereuses contenues dans des produits

Les éléments présentés dans ce document ne sont pas **exhaustifs** et décrivent les résultats obtenus sur la base des produits repérés dans l'échantillon des salons de coiffure étudiés.

Ce document a été conçu sur la base de **1 231 substances contenues dans les produits de coiffure de 44 marques différentes** contenues dans des produits de coiffure répertoriés sur le terrain auprès de salons de coiffure de l'Indre-et-Loire.

Vous y retrouverez une liste des substances dangereuses à éviter dans le choix de vos produits.

Ce document a été réalisé dans le cadre d'un groupe de travail interne à l'APST37.

CMR

Substance ou mélange qui par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, sont cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

Au total, **2 substances CMR** ont été repérées dans les 18 produits coiffants répertoriés :

Cancérogènes (C)

Peuvent provoquer un cancer ou en augmenter la fréquence.

- **PETROLATUM**

Mutagènes (M)

Peuvent produire des défauts génétiques héréditaires ou en augmenter la fréquence.

Toxiques pour la reproduction (R)

Peuvent produire ou augmenter la fréquence de problèmes de fertilité et/ou de malformations du fœtus.

- **BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL**

Demander un écrit officiel de votre fournisseur quant à l'absence de substances CMR dans vos produits. Si présence de **CMR**, la substitution doit être recherchée systématiquement (*article R. 4412-66 du code du travail*) ce qui revient à proscrire l'emploi de ces agents en milieu professionnel, sauf en cas d'impossibilité technique justifiée par l'employeur.

Privilégier les produits moins dangereux et les moins volatils (limiter les poudres, laques...).

ASTUCE Scanner vos produits avec l'application INCI BEAUTY ou QuelProduit afin d'obtenir plus de précisions sur le danger des substances contenues dans vos produits.

- › Permettre le renouvellement de l'air ambiant avec une ventilation générale et aérer quotidiennement le salon.
- › Respecter les mesures d'hygiène (lavage des mains et repas séparé de la zone technique ...).
- › Proscrire le port de bijoux car ils empêchent un bon nettoyage et essuyage des mains.
- › Porter des gants nitriles à manchette pour chaque salarié, éviter le latex
- › Porter des lunettes et des tabliers résistants aux produits
- › Appliquer régulièrement des crèmes hydratantes (réparatrice ou barrières) pour les mains.
- › Laver immédiatement après utilisation les ustensiles.
- › Fermer immédiatement les contenants après utilisation.
- › Former les salariés aux premiers secours.
- › Sensibiliser les salariés aux risques chimiques.
- › Se protéger la peau en cas de plaies

Attention aux produits dits « **Biologiques** » ou « **Naturels** », contrairement aux idées reçues ces derniers peuvent également contenir des substances dangereuses !

Sensibilisants cutanés

Substance dont le contact cutané entraîne une réaction allergique (eczéma, dermatose, éruption cutanée).

Au total, **22 sensibilisants cutanés** ont été repérés dans les 18 produits coiffants répertoriés :

Nom INCI (figurant sur l'emballage)

ACETIC ACID
ALPHA-ISOMETHYL IONONE
AMINOMETHYL PROPANOL
AMYL CINNAMAL
BENZYL BENZOATE
BENZYL SALICYLATE
BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL
CITRAL
CITRONELLOL
COUMARIN
CYCLOHEXANE
GERANIOL



EUGENOL

HEXYL CINNAMAL

HYDROGEN
PEROXIDE

HYDROXYCITRONELLAL

HYDROXYISOHEXYL
3-CYCLOHEXENE
CARBOXALDEHYDE

ISOEUGENOL

LIMONENE

LINALOOL

PHOSPHORIC ACID

TRIETHANOLAMINE



Perturbateurs endocriniens

Substance ou un mélange qui altère les fonctions du **système endocrinien** (régulation des hormones) et de ce fait induit des effets néfastes sur la santé humaine qui peuvent être **héréditaires**.

Au total, **21 perturbateurs endocriniens** ont été repérés dans les 18 produits coiffants répertoriés :

Nom INCI (figurant sur l'emballage)

ALCOHOL
ALPHA-ISOMETHYL IONONE
AMYL CINNAMAL
BENZOPHENONE-1
BENZYL BENZOATE
BENZYL SALICYLATE
BHT
BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL
CI 42090
CITRAL
CITRONELLOL
COUMARIN
ETHYLHEXYL
METHOXYCINNAMATE
ETHYLPARABEN
EUGENOL
HEXYL CINNAMAL
ISOPROPYL ALCOHOL
LIMONENE
METHYLPARABEN
PHOSPHORIC ACID
TRIETHANOLAMINE

Sensibilisants respiratoires

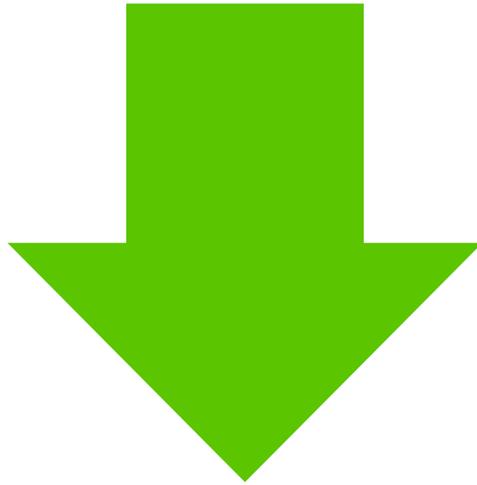
Substance dont l'inhalation entraîne une réaction allergique des voies respiratoires (rhinite, asthme, œdème de quick ...).

Au total, **9 sensibilisants respiratoires** ont été repérés dans les 18 produits coiffants répertoriés :

Nom INCI (figurant sur l'emballage)

BENZYL ALCOHOL
CITRIC ACID
CYCLOHEXANE
HYDROGEN PEROXIDE
ISOPROPYL ALCOHOL
LIMONENE
PHENOXYETHANOL
RICINUS COMMUNIS
OIL
TRIETHANOLAMINE

OLD



CMR

Substance ou mélange qui par inhalation, ingestion ou pénétration cutanée, sont cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction.

Au total, **2 substances CMR** ont été repérées dans les 18 produits coiffants répertoriés :

Cancérogènes (C)

Peuvent provoquer un cancer ou en augmenter la fréquence.

- **PETROLATUM**

Mutagènes (M)

Peuvent produire des défauts génétiques héréditaires ou en augmenter la fréquence.

Toxiques pour la reproduction (R)

Peuvent produire ou augmenter la fréquence de problèmes de fertilité et/ou de malformations du fœtus.

- **BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL**

Perturbateurs endocriniens

Substance ou un mélange qui altère les fonctions du **système endocrinien** (régulation des hormones) et de ce fait induit des effets néfastes sur la santé humaine qui peuvent être **héréditaires**.

Au total, **21 perturbateurs endocriniens** ont été repérés dans les 18 produits coiffants répertoriés :

Nom INCI (figurant sur l'emballage)

ALCOHOL
ALPHA-ISOMETHYL IONONE
AMYL CINNAMAL
BENZOPHENONE-1
BENZYL BENZOATE
BENZYL SALICYLATE
BHT
BUTYLPHENYL METHYLPROPIONAL
CI 42090

CITRAL
CITRONELLOL
COUMARIN
ETHYLHEXYL
METHOXYCINNAMATE
ETHYLPARABEN
EUGENOL
HEXYL CINNAMAL
ISOPROPYL ALCOHOL
LIMONENE
METHYLPARABEN
PHOSPHORIC ACID
TRIETHANOLAMINE

Comment se protéger ?

Demander un écrit officiel de votre fournisseur quant à l'absence de substances CMR dans vos produits. Si présence de **CMR**, la substitution doit être recherchée systématiquement (*article R. 4412-66 du code du travail*) ce qui revient à proscrire l'emploi de ces agents en milieu professionnel, sauf en cas d'impossibilité technique justifiée par l'employeur.

Privilégier les produits moins dangereux et les moins volatils (limiter les poudres, laques...).

ASTUCE Scanner vos produits avec l'application INCI BEAUTY ou QuelCosmetic afin d'obtenir plus de précisions sur le danger des substances contenues dans vos produits.

- Permettre le renouvellement de l'air ambiant avec une ventilation générale et aérer quotidiennement le salon.
- Respecter les mesures d'hygiène (lavage des mains et repas séparé de la zone technique ...).
- Proscrire le port de bijoux car ils empêchent un bon nettoyage et essuyage des mains.
- Porter des gants nitriles à manchette pour chaque salarié, éviter le latex
- Porter des lunettes et des tabliers résistants aux produits
- Appliquer régulièrement des crèmes hydratantes (réparatrice ou barrières) pour les mains.
- Laver immédiatement après utilisation les ustensiles.
- Fermer immédiatement les contenants après utilisation.
- Former les salariés aux premiers secours.
- Sensibiliser les salariés aux risques chimiques.
- Se protéger la peau en cas de plaies

Attention aux produits dits « **Biologiques** » ou « **Naturels** », contrairement aux idées reçues ces derniers peuvent également contenir des substances dangereuses !